

Nous prenons en charge les remboursements des frais médicaux consécutifs à un accident ou à une maladie sur le territoire français métropolitain ainsi qu'en Union Européenne (à l'exception du pays d'origine des ressortissants de l'UE lorsque le séjour est supérieur à 4 semaines) sur la base des taux et barèmes de la Sécurité Sociale, avec un plafond par année de contrat de 30 000 € pour la garantie E et de 46 000 € pour la garantie F. Pour la garantie ENP le plafond par année de contrat est de 8 400 € pour l'hospitalisation et la chirurgie et de 800 € pour les frais médicaux.

En % du tarif de convention de la Sécurité sociale

	Sécurité sociale	E E(np)	F
Chirurgie et hospitalisation (Tous hôpitaux et cliniques)			
Chirurgie	100%	100%	100%
Hospitalisation médicale	80%	80%	100%
Forfait journalier	Non	Non	Oui

Actes médicaux

Au cabinet du praticien ou au domicile du malade Visite et consultation du généraliste et du spécialiste Actes de radiologie, actes complémentaires	70%	70%	100%
---	-----	-----	------

Actes paramédicaux

Soins infirmiers (piqûres...) Soins de kinésithérapie consécutifs à un accident de la circulation	60%	60%	100%
--	-----	-----	------

Soins dentaires

Uniquement caries Forfait 153 € pour la 1ère année, illimité à partir de la 2ème année, si non-interruption du contrat.	70%	70%	100%
--	-----	-----	------

Pharmacie - Médicaments achetés dans toutes les pharmacies

Médicaments irremplaçables	100%	100%	100%
Médicaments normaux	65%	65%	100%
Médicaments de confort	30%	30%	100%
Médicaments à service médical faible	15%	15%	100%

Optique	En % du tarif de convention de la Sécurité sociale		
	Sécurité sociale	E E(np)	F
Uniquement verres correcteurs	60%	60%	100%

Autres

Analyses (laboratoires)	60%	60%	100%
Transport médical	65%	60%	100%
Les dépenses relatives à l'état de grossesse et toutes complications dues à cet état, fausse couche, accouchement et suites, la maternité, la contraception et l'IVG Dans la limite du forfait à partir de la 2ème année	100%	70% Forfait 305 €	100% Forfait 458 €

Assistance rapatriement

Transport et Rapatriement sanitaire		Frais réels
Rapatriement en cas de décès		1 500 €
Frais de cercueil		760 €

Responsabilité civile

Dommages corporels matériels et immatériels confondus		4 575 000 €
Dommages matériels et immatériels seuls		76 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages		11 500 €
Franchise par dossier		80 €

Protection juridique

Assistance juridique		760 €
----------------------	--	-------

[Pour souscrire en ligne, cliquez ici.](#)